

INTRODUCTION

La commission sur le Revenu Universel Inconditionnel a vu le jour en 2016 dans l'objectif de mieux comprendre et mieux cerner les forces et les faiblesses d'un revenu donné sans condition, individuellement et cumulable à un emploi. Sous le terme générique de revenu universel inconditionnel la commission a auditionné plus de 50 personnes et organisé deux colloques.

Dans l'article premier de notre constitution, les Francs-Maçons du Grand Orient de France, s'engagent au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité au travers des valeurs républicaines définies par le triptyque Liberté, Egalité, Fraternité.

Le RUI, dans sa forme progressiste semble pouvoir être un puissant outil de solidarité et de fraternité par une redistribution des richesses, de liberté par l'autonomie qu'il procure en redonnant au travail son pouvoir émancipateur, et d'égalité par son universalisme.

Au départ, perçu comme un outil nouveau de redistribution sociale, il est rapidement apparu à la commission que le RUI avait des impacts sociétaux beaucoup plus larges. Il pouvait, pour certains, être considéré comme un outil d'émancipation, de liberté des individus, en donnant la possibilité à chacun de choisir son activité, de ne plus subir la subordination, ou encore permettre de valoriser des activités sociales ou culturelles n'ayant pas de valeur marchande. Pour d'autres, il permet de simplifier et rendre plus égalitaire, un système de redistribution complexe et inéquitable. De nombreuses autres approches, ont fait état également d'un RUI comme outil de transformation sociale.

Nous les Francs- Maçons avons pour but l'amélioration matérielle et morale de notre société. Il ne nous appartient pas d'en dire, voire d'imposer, les moyens d'y parvenir. Nous sommes des penseurs de l'avenir. Nombre de droits nouveaux ont été imaginés dans nos loges avant que de devenir des lois de notre pays. C'est dans cet état d'esprit, que cette commission a travaillé. Écouter ceux qui ont des choses à dire sur un sujet regardé dans tous ses aspects et ses prolongements, fut notre préoccupation première. C'est un sujet, plus compliqué dans son application qu'il n'y paraît, et qui depuis des mois a suscité beaucoup de prises de positions au travers d'articles dans nombre de journaux et de livres.

Mais le Grand Orient n'est pas un « think-tank » parmi d'autres. Nous nous interrogeons au travers du prisme des valeurs que nous défendons, et nous avons tenté de nous assurer que ce revenu universel inconditionnel, s'il devient un jour prochain réalité, le sera pour assurer la liberté de nos concitoyens, dans la fraternité et l'égalité devant les difficultés de la vie.

Des propositions concrètes peuvent être faites afin de redonner confiance à nos concitoyens dans notre société, en faisant en sorte qu'ils puissent recréer les liens qui les unissent, que le Marché, pour des raisons qui lui sont propres, s'est évertué à distendre, faisant de nous des individualités attachées à défendre leur pré carré plutôt que d'imaginer une société plus solidaire.

Et comme le dit Guy Valette, du MFRB que nous avons reçu, « *Il est temps de briser les chaînes de cette servitude volontaire, de se libérer des normes, de la standardisation de nos modes de vie, du contrôle de nos comportements.* »

Il faut oser lancer quelques idées réalistes qui peuvent, si elles sont reprises par une majorité, contribuer à la reconstruction d'une communauté humaine, décente et apaisée, redonner du liant à nos sociétés éclatées en groupes d'intérêt, clubs, tribus, clans, bandes, sectes, et gangs, et permettre de retrouver le réconfort vital dans le regard de l'autre. »

Cette idée n'est évidemment pas neuve et le souci de rétablir une égalité entre les humains, tous héritiers de la richesse accumulée depuis le début de l'humanité, a toujours été un idéal moteur de thèses politiques et philosophiques. La constitution de 1793 précisait déjà l'engagement de l'Etat afin que chaque citoyen ait un revenu lui donnant accès à une vie digne. Tocqueville en préambule à la révolution de 1848 disait, parlant des classes ouvrières : « mais ne voyez-vous pas que leurs passions de politiques sont devenues sociales ?... N'entendez-vous pas qu'on y répète sans cesse que tout ce qui se trouve au-dessus d'elle est incapable et indigne de gouverner ; que la division des biens faite jusqu'à présent dans le monde est injuste ; que la propriété repose sur des bases qui ne sont pas des bases équitables ? Et ne croyez-vous pas que quand de telles opinions prennent racine, quand elles se répandent d'une manière presque générale, quand elles se répandent profondément dans les masses, elles doivent amener tôt ou tard, je ne sais quand, je ne sais comment, mais qu'elles doivent amener tôt ou tard les révolutions les plus redoutables ? »

Que dire également des « jours heureux » du CNR en 1944.

C'est ainsi qu'au cours de ces dernières années d'étude du Revenu Universel Inconditionnel (RUI), la Commission Nationale a pu rencontrer des philosophes, des économistes, des universitaires, des responsables politiques, des syndicalistes, des acteurs de la société civile qui nous ont enrichis d'avis multiples, parfois contradictoires, sur le sujet. Nous avons également pris connaissance des différentes expériences en France, comme en Gironde, et dans le monde, aux USA, au Canada et en Afrique par exemple. Ces expériences parfois incomplètes

donnaient des résultats souvent prometteurs. Nous avons, au bout de ces années, acquis la conviction que ce projet est un vecteur puissant pour un changement de système et pour la mise en place d'un nouveau contrat social. Il impose, de fait, un projet de société fondé sur le partage des richesses, du travail et du temps. Le RUI, s'il peut être utile en temps de crise, comme nous pouvons l'observer à l'occasion de cette crise sanitaire, s'inscrit essentiellement dans un temps long et répond à la rupture annoncée d'un système dont les conséquences économiques, écologiques et sociales nous paraissent mortifères. Le RUI est l'outil transitionnel vers un nouveau monde de citoyens libres se donnant la possibilité d'agir ensemble. Nous retrouvons tous dans cette proposition la possibilité d'exprimer pleinement nos valeurs maçonniques. Le constat partagé que l'humanité est entrée dans une période de rupture engagée par l'urgence climatique, l'échec des promesses du néolibéralisme économique, la prévision de la diminution des emplois, la perte des idéaux et des modèles politiques, la montée des nationalismes, impose au GODF de faire entendre la voix des maçons dans ces périodes troublées.

Le combat permanent du GODF pour développer, au fil des siècles, les droits des individus dans un idéal humaniste imposaient une interrogation et une étude sur le Revenu Universel et Inconditionnel Il ne s'agit pas de proposer un projet clé en main, auquel cas nous ferions de la politique et, rappelons-le, nous ne sommes pas un parti politique. La Commission s'est efforcée de comprendre quelles étaient les limites de ce projet et d'apporter des éléments de réflexion permettant à chacun d'imaginer comment pouvoir mettre en action cette idée. Nous avons reçu, tous les mois des intervenants, chacun spécialisé dans un domaine lié au projet, pour enrichir notre propre point de vue. L'approche de chaque membre de la commission, multiple à ses débuts, a convergé vers un sentiment commun de voir dans le RUI un puissant levier permettant de tendre vers une transition pacifique de notre société.

Le RUI semble donc faire apparaître des dimensions sociétales fortes autour de l'égalité, de la liberté, de l'émancipation dans une logique d'évolution voire de rupture des modèles classiques de politiques publiques. Il interroge ainsi l'avenir. Le RUI constitue-t-il dès lors le fondement des politiques publiques de la société de demain ?

Ainsi, la commission considère qu'une position maçonnique serait de faire évoluer le débat sur le RUI vers celui d'un droit au revenu, et ce pour trois raisons principales :

- *Une hauteur maçonnique nécessaire face à un discours technique limitant.*

- *Une analyse révolutionnaire du RUI qui plaide pour l'établissement d'un droit au revenu*
- *L'acceptation sociale par l'adhésion à un droit et non à un outil*

La commission a pu constater, sur les approches sociales ou économiques, que les échanges sur le RUI peuvent souvent s'enfermer dans un débat technique peu accessible et duquel il est parfois difficile de bien saisir les enjeux de cet outil. C'est notamment le cas, quand on évoque sa faisabilité financière quels que soient les angles envisagés.

Il est apparu à la commission que ce n'était pas le rôle d'un maçon d'entrer dans ce débat qui ne permet pas de faire émerger de nouveaux fondements humanistes. L'approche autour d'un droit au revenu permettrait ainsi d'élargir le débat, d'intégrer plus facilement des questions philosophiques. Par le droit au revenu, il sera possible de rendre plus accessible cette idée aux yeux du grand public, de développer un imaginaire collectif permettant de construire la société de demain.

L'apport de la maçonnerie dans ce débat serait alors d'inciter médias et citoyens à prendre de la hauteur et à porter des réflexions plus philosophiques. Il s'agit de détacher le RUI du prisme de l'économie telle qu'elle est vécue aujourd'hui, pour juger pleinement de son intérêt sociétal et aussi maçonnique. L'angle du droit au revenu permet également de repositionner le droit par rapport à l'économie. L'économie se développe dans un cadre juridique défini et supérieur. Par ailleurs, « faire société » c'est aussi adhérer à des valeurs et donc à des droits, voire des droits nouveaux, que tous maçons voudraient émancipateurs de l'individu. La société a introduit, depuis des décennies, une organisation ultralibérale de notre économie et nous a fait partager sa croyance en une parole quasi magique voire dogmatique.

L'économie est devenue l'Alpha et l'Oméga de toutes nos analyses, la société s'est organisée au service de l'économie au lieu de penser une économie au service de la société. Nous sommes restés sous l'emprise de dogmes économiques interdisant d'imaginer toute autre conception qui ne leur serait pas soumise. Le temps passant, quelques-unes de ces affirmations dogmatiques se sont avérées aux mieux imparfaites, aux pires mensongères.

Exemple :

- Le ruissellement qui devait trouver son chemin tel le Pactole vers les couches de la population les moins favorisées En réalité, ce sont les couches les plus fortunées qui ont le plus profité et, contre toute attente,

l'accumulation des richesses s'est faite au sommet en accroissant les inégalités.

- Le bonheur semble défini exclusivement par le montant de la richesse d'un pays ou d'un individu et a ainsi détruit les valeurs humanistes qui ont de tous temps favorisé la socialisation des individus et la survie de l'espèce humaine. **Laisser libre court à l'avidité de tous ordres, a entraîné le déni des conséquences écologiques et financières de tous nos débordements.**

Le RUI, parce qu'il **s'inscrit dans une volonté de changement de société** sera un outil et un bras de levier pour de nouveaux paradigmes engageant le genre humain **vers une société de partage respectant les Communs**. Il est un outil pour permettre une transition apaisée et un bras de levier indissociable de cette nouvelle proposition de société. Il s'inscrit de ce fait dans un temps long.

Le premier portage politique de l'idée d'un revenu de base date de 1792, en pleine période révolutionnaire, avec Thomas PAINÉ, député du Pas-de-Calais, qui s'écria, devant l'Assemblée Nationale : « *Sans revenu, pas de citoyen, il faut être économiquement libre pour exprimer sa citoyenneté* ».

A l'époque, il était déjà évoqué le principe d'un droit au revenu, pour une raison simple. L'objet principal de la Révolution française n'a jamais vraiment été la question de l'émergence d'une nouvelle gouvernance démocratique, mais bien plus l'établissement de nouveaux droits entre les individus dont la liberté, l'égalité et la fraternité en sont l'expression républicaine.

C'est à tort que nous pourrions penser qu'une volonté d'établir une démocratie constituait le cœur de la révolution, le modèle parlementaire révolutionnaire reste bien plus proche des modèles féodaux autour du roi que de la démocratie Grecque. Ainsi, si une nouvelle société a émergé de la révolution c'est d'abord par le droit, droit qui a également permis de développer le commerce et une nouvelle économie.

Si l'on souhaite que le RUI puisse devenir un des fondements des politiques publiques de demain, un outil de transformation et d'émancipation, quelle que soit sa forme, alors il convient de penser que le plus important est le droit et non l'outil. **L'outil a vocation à évoluer, et le droit à donner une directive, une orientation.** Cette orientation est celle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Le droit au revenu permettrait le renforcement de la liberté, en conquérant l'une des dernières libertés non acquises, comme celle du travail, avec la remise en cause par le droit au revenu du principe de subordination. L'égalité, en faisant en sorte que toute personne dispose de quoi vivre au minimum, et inciterait au partage du temps de

travail. La fraternité, car ce droit au revenu permettrait de valoriser les actions sociales, de dégager du temps pour l'autre.

A plusieurs reprises, les représentants de la société civile, notamment les représentants agricoles, ont fait part de leurs réticences à l'idée d'obtenir un revenu sans travailler, non sur le principe, mais par rapport aux corps de la société, aux risques de stigmatisation que cela pourrait entraîner. Il en est allé de même, pour certaines associations de lutte contre la pauvreté ou encore certains syndicats de travailleurs.

Ainsi, si l'on sort de l'outil pour aller vers le droit, cela veut dire que tout le monde devra avoir droit à un revenu, quel que soit le modèle qu'il prendra. L'intérêt d'un droit au revenu réside donc dans l'idée de refaire une société, toute d'unité, et de fraternité. Pour la commission, il paraît difficile de soutenir un RUI qui se voudrait réservé à certaines catégories sociales au vu du morcellement actuel de notre société et de l'abstention galopante.

Il apparaît donc qu'un nouveau contrat social doit se mettre en place, car on ne peut pas imaginer continuer d'ignorer les dégâts que notre société inflige à la nature, à l'homme et au monde du vivant en général sans réagir.

Evidemment, le RUI n'est pas l'unique outil de ce possible changement mais c'est un outil qui ouvre sur une société différente, une société de partage, partage des richesses, partage du travail, partage du temps. L'ordre des urgences et des valeurs en sera alors bouleversé au profit d'un projet humaniste tel que les maçons peuvent l'imaginer.

Et si le RUI appliqué à l'Europe permettait à chaque individu de se sentir d'avantage citoyen européen, c'est en construisant ce modèle que nous pourrons espérer donner à ce projet sa dimension universelle.